

OUVERTURE MAIRIE du lundi au samedi, de 8h30 à 12h15

(Si nécessaire sur rendez-vous l'après-midi)

sauf le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> samedi de chaque mois

M. le Maire reçoit tous les jours sur rendez-vous

Tél: 02.41.50.28.50

mairie-sg.distre@orange.fr

Site: www.mairie-distre.fr



#### DANS CE NUMÉRO :

| Infos municipales                           | P 2 |
|---|-----|
| Spectacle « à vos poilus »                  | Р3  |
| Belothon 2018                               | P 4 |
| Rentrée des classes<br>Vendanges communales | P 5 |
| ZAC Sous la BOSSE                           | P 6 |



# DISTRÉ VIE COMMUNALE



**NOVEMBRE 2018** 

### **MOT DU MAIRE**

Après un été à rallonge relativement sec qui prouve peut être que nous sommes réellement entrés dans une phase de changement climatique, l'automne est arrivé. Ces modifications ne peuvent être ignorées et doivent nous inviter collectivement ou individuellement à des comportements différents si minimes soient-ils.

L'automne est aussi synonyme d'impôts dont certains d'entre vous seront exonérés cette année. Distré, fidèle à ses engagements, a maintenu ses taux identiques à ceux de 2000. Toutefois, à l'heure où j'écris ces quelque lignes, nous ne savons toujours pas comment l'Etat va nous compenser l'exonération de la taxe d'habitation. Quels que soient les gouvernements, l'Etat fait rarement de cadeaux et ce qui est donné aux uns est forcément repris aux autres, voire à eux-mêmes.

Malgré ces incertitudes financières, la commune a continué d'investir principalement dans des travaux de voirie et d'enfouissement de réseaux. A ce sujet, si notre dossier est retenu par le Syndicat d'Energie de Maine et Loire, nous terminerons l'année prochaine la totalité du programme communal par la fin de la rue de la Touche, la rue de Maupertuis et la rue de la Saulaie. La première tranche de déploiement de la fibre arrivera également.

Malgré ces moyens de communications modernes, l'échange et la convivialité devront toujours être de mise car un petit mot ou un sourire sera toujours plus riche qu'un clic d'ordinateur.

Alors, au plaisir de vous rencontrer au travers d'une balade automnale.

Bonne lecture.

Eric TOURON

### A VOS AGENDAS! Pour vous Distré're



Voici les dates des manifestations à venir sur notre commune:

- 11 novembre, commémoration du centenaire de la Première Guerre Mondiale, à 10h45, au monument aux morts.
  - 17 novembre, spectacle « à nos poilus », 18h, salle de l'Amitié.
  - 18 novembre, repas des Ainés au restaurant de Presle.
  - 24 novembre, belothon, salle de l'Amitié.
- **6 janvier 2019**, concert du Nouvel An de l'Harmonie de Chacé Varrains, cave du Prieuré, à la Mairie.
- 19 janvier 2019, cérémonie des Vœux de Monsieur le Maire et de son équipe municipale, salle intercommunale des Bois.

### **AU REVOIR JEAN-YVES**

Un petit clin d'œil à toi, Jean-Yves RENAUDIN qui nous a quittés en juillet dernier.

Tu laisseras le souvenir d'un homme engagé, fidèle à tes valeurs et toujours soucieux de mettre l'humain au cœur de tes priorités.

Empreint d'humilité, tu n'aimais pas été mis en avant. Tu agissais pour l'intérêt public.

Nous garderons de toi la mémoire d'un Homme jovial au service de tous.

Au revoir Jean-Yves!





### LAMPES ENERGIVORES

Le Conseil Municipal a décidé de changer les dernières lanternes à vapeur de mercure restantes sur la commune. Outre le fait d'être très énergivores, les lampes équipant ces lanternes ne peuvent plus être changées. Le coût sera de 14 000 € subventionnés à 50% par le Syndicat d'Energie de Maine et Loire.

### ARRIVÉE DE LA FIBRE

Afin de desservir l'ensemble des communes rurales du Maine et Loire en fibre optique, un syndicat départemental a été créé: Anjou Numérique.

Les travaux commenceront à Distré dans les prochains mois, par les travaux de génie civil et la création d'infrastructures notamment le bâtiment qui abritera le nœud de raccordement qui sera situé rue de la Saulaie. La fibre devrait être déployée sur Pocé en 2019 et le reste de la commune en 2020, sauf les écarts.



### FIEF AUX MOINES



Vous êtes nombreux à vous interroger sur la fermeture du restaurant « le fief aux moines » et comme souvent, de fausses informations circulent.

La propriétaire de cet établissement a décidé depuis plusieurs mois de céder son affaire. Une proposition conforme à ses attentes lui a été faite par une entreprise intéressée principalement par le lieu, pour y développer une activité différente de la restauration. Le bâtiment ne correspondant pas aux besoins des acquéreurs, c'est en toute légalité que le bâtiment actuel sera détruit pour laisser place à une nouvelle construction.

### **DES INFOS...**

Sur les travaux dans Distré, les menus de la cantine, les dernières actualités ou les dates à retenir sur notre commune ? Consultez régulièrement notre site internet.



Sur les dernières actualités par SMS sur votre téléphone ? Consultez Panneau Pocket.



Site: www.mairie-distre.fr



## DISTRÉ - COMMEMORATION DU CENTENAIRE DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE AVEC LES CONSEILLERS MUNICIPAUX ENFANTS

## A NOS POILUS I

Samedi 17 novembre

à 18h

Dans la salle de l'Amitié, à la Mairie

Pour commémorer le centenaire de la fin de la Première Guerre Mondiale, les conseillers municipaux « enfants » vous ont préparé un spectacle.

Le spectacle sera suivi d'un vin d'honneur en musique offert par la Commune de Distré.





Les places étant limitées, pensez à réserver auprès du secrétariat: 02.41.50.28.50.



### DISTRÉ

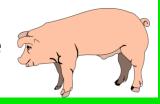




Le Conseil Municipal « enfants » organise ce concours de Belote dans la salle de l'Amitié, à la Mairie



Un cochon entier débité pour l'équipe gagnante...



... et des lots pour toutes les équipes.

Engagement <u>8</u> € par joueur
Inscriptions avant le 21 novembre
(places limitées)
au 02.41.50.28.50 ou au 06.30.10.31.77





Début des opérations: 20H Première partie: 20H30



### RENTRÉE DES CLASSES A L'ECOLE DES VIGNES

**150** enfants ont fait leur rentrée scolaire à l'école des vignes de Distré. Ils sont répartis dans 6 classes.

Classe de Mme Bourdin: 23 CM2,

Classe de Mme Le Tellier: 18 CM1 et 8 CE2, Classe de Mme Lubrano: 11 CE2 et 14 CE1, Classe de Mme Cochonneau: 15 CP et 9 CE1,

Classe de Mme Werkmeister, aidée de Florence Grellier : 18 GS et 7 MS, Classe de Mme Bouyer, aidée d'Alexandra Morisset : 7 MS, 16 PS et 4 TPS.

M. Blin enseigne le lundi dans celle de Mme Bouyer et le mardi chez Mme Bourdin.



### DU CHANGEMENT A L'ECOLE DES VIGNES



Après 30 années passées dans notre Ecole des Vignes, notre directrice, Catherine LAMANDÉ, a fait valoir ses droits à la retraite. Son dévouement pour notre groupe scolaire et pour les enfants avant tout, restera sa marque de fabrique soulignée à maintes reprises.

Rappelons que sa méthode d'enseignement et sa responsabilisation des élèves ont été remarquées au plus haut niveau, ce qui lui vaudra en 2008, la visite, dans sa classe, du Président de la République et du ministre de l'Education Nationale. Bonne retraite « Maîtresse !».

C'est donc Camille BOURDIN, jeune professeure des écoles, qui pour son premier poste, assure également la direction de notre groupe scolaire.

### VENDANGES COMMUNALES



Pour la seconde année, nous avons organisé des vendanges communales.

Le **samedi 22 septembre 2018, dès 15h**, petits et grands se sont retrouvés dans le clos des écoliers et le clos des confréries pour vendanger les vignes situées en face de l'école.

Pour obtenir un jus de raisin de qualité, nous avons trié et égrainé les grappes pour ne conserver que les plus beaux grains.

Un peu plus de 760 kg de raisin ont été acheminés vers un prestataire qui les a transformés en jus de raisin pasteurisé. Vous avez été nombreux à vous joindre à nous et à participer dans la bonne humeur.

Un grand merci aux vendangeurs d'un jour!

Au plaisir de vous retrouver... l'année prochaine...







### VENTE JUS DE RAISIN Garanti 100% BIO Sans sucre ajouté

Le raisin récolté ce jour-là a été transformé en jus, vous pouvez acheter notre jus de raisin en **Bib de 3 litres vendu au prix de 6.50 €.** (En Mairie ou auprès de l'APE).

Dégustez-le, il est délicieux et très longue conservation (plusieurs semaines).

### ZAC DE SOUS LA BOSSE: POURQUOI DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS ?

La première tranche de la Zone d'Aménagement Concerté dite de « Sous la Bosse » vient de débuter offrant 24 lots constructibles allant de 388 à 772 m² .

Plusieurs questions ou interrogations nous ont été rapportées : **Pourquoi de nouvelles constructions** ?

Le but de la commune n'est pas de voir augmenter sa population mais de la maintenir. Et pour y arriver, il nous faut délivrer entre 12 et 15 permis de construire par an.

En effet, comme dans la quasi-totalité des communes, le nombre d'habitants par logement ne cesse de baisser. Il y a 20 ans, la moyenne d'habitants par logement était à Distré autour de 3, à ce jour, elle est tout juste à 2,4 et les prévisions à 15 ans laissent entrevoir un taux d'occupation entre 2 et 2,2.

Si nous prenons le chiffre le plus optimiste, il y aura donc une perte de 0,2 habitant par logement, soit une perte de 140 habitants (0,2 x 700 maisons). Cette baisse du taux d'occupation par logement est due à l'allongement de l'espérance de vie, à la naissance de plus en plus tardive du 1<sup>er</sup> enfant, aux gardes alternées...







### Quelles sont les conséquences d'une baisse de population ?

La première est une baisse de moyens financiers, la seconde un risque de fermeture de classe et de fragilité de l'école, et plus généralement une autonomie plus fragile.

### Pourquoi de si petites parcelles?

La règle fixée par l'État est de 20 logements à l'hectare afin de préserver les terres agricoles car demain l'enjeu de l'alimentation sera primordial.



Certains s'inquiètent de voir des maisons en partie basse du site faute d'avoir consulté le plan. En effet, les services de l'Etat ont déterminé, par modélisation, une emprise inondable correspondant à une extrapolation d'une crue centennale conjuguée de la Loire, du Thouet et de la Vienne. Toutes les constructions ont l'obligation d'être situées au-dessus de cette zone. La partie non constructible devra être réservée soit à la biodiversité soit à l'hébergement de races animales menacées.

Si vous êtes intéressés, venez consulter les plans en Mairie.

#### Tarifs avec exonération de la part communale de la Taxe d'Aménagement

| Lot | superficie         | prix total | Lot | superficie         | prix total |
|-----|--------------------|------------|-----|--------------------|------------|
| 1   | 398 m <sup>2</sup> | 31 840     | 13  | 510 m <sup>2</sup> | 39 780     |
| 2   | 448 m <sup>2</sup> | 35 840     | 14  | 518 m <sup>2</sup> | 40 404     |
| 3   | 479 m <sup>2</sup> | 37 362     | 15  | 393 m <sup>2</sup> | 31 440     |
| 4   | 512 m <sup>2</sup> | 39 936     | 16  | 388 m <sup>2</sup> | 31 040     |
| 5   | 591 m <sup>2</sup> | 46 098     | 17  | 389 m <sup>2</sup> | 31 120     |
| 6   | 430 m <sup>2</sup> | 34 400     | 18  | 452 m <sup>2</sup> | 36 160     |
| 7   | 405 m <sup>2</sup> | 32 400     | 19  | 430 m <sup>2</sup> | 34 400     |
| 8   | 433 m <sup>2</sup> | 34 640     | 20  | 772 m <sup>2</sup> | 54 504     |
| 9   | 520 m <sup>2</sup> | 40 560     | 21  | 549 m <sup>2</sup> | 39 270     |
| 10  | 496 m <sup>2</sup> | 38 688     | 22  | 626 m <sup>2</sup> | 43 960     |
| 11  | 499 m <sup>2</sup> | 38 922     | 23  | 545 m <sup>2</sup> | 42 510     |
| 12  | 510 m <sup>2</sup> | 39 780     | 24  | 418 m <sup>2</sup> | 33 440     |